**Direction de l'information légale et Administrative**

**concernant le R.G.P.D**

***(Premier ministre)***

**Critères à respecter :**

- Tous les sites internet édités à titre professionnel, qu'ils proposent des ventes en ligne ou non, doivent obligatoirement indiquer les mentions légales suivantes :

. Pour un entrepreneur individuel : nom, prénom, domicile

- Pour une société : raison sociale, forme juridique, adresse de l'établissement ou du siège social (et non pas une simple boîte postale), montant du capital social ;

. Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone ;

. Pour une activité commerciale : numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS)

. Pour une activité artisanale : numéro d'immatriculation au répertoire des métiers (RM) ;

. En cas d'activité commerciale : numéro individuel d'identification fiscale numéro de TVA intracommunautaire

. Pour une profession réglementée : référence aux règles professionnelles applicables et au titre professionnel ;

. Nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation d'exercer quand celle-ci est nécessaire

. Nom du directeur de la publication et coordonnées de l'hébergeur du site (nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone) pour les blogs et les forums ;

. Pour un site marchand, conditions générales de vente (CGV) : prix (exprimé en euros et TTC), frais et date de livraison, modalité de paiement, service après-vente, droit de rétractation, durée de l'offre, coût de la technique de communication à distance ;

. Numéro de déclaration simplifiée Cnil, dans le cas de collecte de données sur les clients (non obligatoire, mais recommandé).

. Avant de déposer ou lire un cookie, les éditeurs de sites ou d'applications doivent :

. Informer les internautes de la finalité des cookies.

- obtenir leur consentement.

. fournir aux internautes un moyen de les refuser.

. La durée de validité de ce consentement est de 13 mois maximum. Certains cookies sont cependant dispensés du recueil de ce consentement.